

de l'argent des contribuables mais, je le répète, le temps n'est pas aux autopsies.

Nous avons maintenant une nouvelle administration. Nous connaissons tous la plupart des membres de cette nouvelle administration, nous savons qu'ils sont de bons et honnêtes Canadiens, et pour ma part, je leur veux du bien. Peut-être aurai-je dans deux ou trois ans, une opinion différente de leur façon d'administrer les affaires du pays. Le nouveau gouvernement présentera beaucoup de projets de loi; il a fait de multiples promesses au cours de la campagne électorale, et il est déterminé à les remplir.

Pour ma part, je doute un peu de la sagesse des mesures qu'on se propose de prendre à l'égard des pensions de vieillesse. J'ai déjà fait part de mon opinion là-dessus dans le passé. Je partage l'avis du *Globe and Mail* de Toronto qui soutient que le Canada a besoin d'un bon régime de pensions de vieillesse à participation. Comment pourrait-on s'y prendre, je l'ignore. De plus, je crois qu'une période de résidence de dix ans est insuffisante pour établir l'admissibilité aux pensions de vieillesse. Une période de vingt ans est peut-être trop longue, mais une période de quinze ans serait un plus juste milieu. Quoi qu'il en soit, nous aurons l'occasion d'en reparler quand le projet de loi nous sera déféré.

Je ne crois pas qu'il incombe à l'opposition, qui se trouve en majorité au Sénat, de chercher à rejeter les mesures législatives présentées par le gouvernement; mais il est de notre devoir de les approfondir. Les honorables sénateurs ont toujours examiné, d'une façon soigneuse et appliquée, tous les projets de loi dont le Sénat a été saisi. A mon avis, les projets de loi que le nouveau gouvernement nous soumettra devraient être étudiés avec autant de soin que ceux dont nous étions saisis par le gouvernement précédent.

Je suis heureux de constater que lorsque M. St-Laurent a appris le résultat des élections, il a abandonné son poste. Les honorables sénateurs se rappellent qu'en 1925 les conservateurs avaient fait élire 116 députés et les libéraux, 101. Il y avait aussi le parti progressiste qui, je crois, avait fait élire quelque 25 députés. Quoi qu'il en soit, les libéraux avaient alors décidé d'attendre que le Parlement se réunisse. Il s'agissait d'une décision que, pour ma part, je n'ai pas approuvée. Pendant la première semaine de la session, en janvier 1926, je me trouvais dans la tribune des courriéristes parlementaires à la Chambre des communes et je me souviens très bien du débat qui a eu lieu sur les motions de confiance et de défiance envers le gouvernement. Le lundi,

l'honorable Ernest Lapointe a proposé un vote de confiance à l'égard du gouvernement et l'honorable R. B. Bennett en a proposé un de défiance. Après le comptage du scrutin, vers deux heures le jeudi matin, le Gouvernement était maintenu au pouvoir par une majorité de deux voix, mais il n'y est pas resté longtemps.

Il est étrange de constater que l'histoire se répète. Le 23 juin 1896, le Gouvernement qui avait successivement eu à sa tête sir John Macdonald, sir John Abbott, sir John Thompson, sir M. Bowell et sir Charles Tupper a été défait par les libéraux dirigés par sir Wilfrid Laurier. Ce fut une grande surprise, mais le vote fut décisif. L'Ontario avait donné 44 sièges aux libéraux, contre 41 au parti conservateur. La province de Québec, où l'on avait vertement blâmé Laurier, lui avait donné 49 sièges, et 16 aux conservateurs. Le Manitoba, où la grande question portait sur les écoles du Manitoba, avait donné 4 sièges à Laurier et 2 aux conservateurs.

Sir Clifford Sifton, qui avait été ministre à l'Assemblée législative du Manitoba, a rallié le Gouvernement Laurier en novembre 1896. Peu après les élections de 1896, on a découvert de l'or au Yukon. Les prospecteurs et les colons étaient très irrités du fait qu'une certaine partie de la route la plus directe passait en territoire américain et qu'ils devaient verser des droits de douane sur leurs effets. Peu après sa nomination comme ministre de l'Intérieur, sir Clifford Sifton s'est rendu au Yukon et a mené une enquête approfondie sur la situation. Il a décidé qu'il fallait construire un chemin de fer depuis la rivière Stikine jusqu'au lac Teslin. Il a signé un contrat avec Mackenzie et Mann en vue de l'aménagement du chemin de fer et il a soumis la question au Parlement, en prononçant un discours de quatre heures. Le projet de loi a été adopté à la Chambre des communes. Cependant, à ce moment-là, la situation au Sénat était l'inverse de ce qu'elle est aujourd'hui. Les conservateurs avaient la majorité et ils ont promptement rejeté le bill concernant le chemin de fer du Yukon.

Il y a de cela soixante ans, honorables sénateurs. De nos jours, le Sénat est beaucoup moins imbu de parti-pris politique qu'il ne l'était alors. Je souscris d'emblée à l'attitude qu'a exprimée mon chef (l'honorable M. Macdonald) au Sénat, la semaine dernière, sur la fonction de l'opposition. Il nous incombe de surveiller soigneusement les mesures présentées, mais la majorité libérale ne devrait pas se servir de sa prépondérance pour rejeter les lois que présente le nouveau gouvernement.